

# CONTRAT D'ETUDES CAMPUS SUP' Site Ozanam



**2023**  
**2024**

CAMPUS SUP' – Site Ozanam  
238 rue du Faubourg de Roubaix  
59800 LILLE  
03 20 21 98 80  
[www.groupe-oec.fr](http://www.groupe-oec.fr)

## Table des matières

BIENVENUE AU CAMPUS ! .....	3
PRÉAMBULE .....	3
PARTIE 1 : STRUCTURE DU CAMPUS OZANAM .....	4
1- LES FORMATIONS CAMPUS .....	4
2- LE CADRE DE FORMATION .....	5
2.1 UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE .....	5
2.2 DES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES INDIVIDUALISÉS .....	7
2.3 OUVERTURE SUR LE MONDE PROFESSIONNEL .....	9
2.4 LE CADRE DE VIE CAMPUS .....	9
PARTIE 2 : LE REGLEMENT .....	11
1 ACCES – ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT .....	11
2 FRÉQUENTATION SCOLAIRE.....	122
2.1 HORAIRES DES COURS .....	122
2.2 ASSIDUITÉ .....	122
3 VIE QUOTIDIENNE .....	144
3.1 COMMUNICATION .....	144
3.2 CONTROLE DES CONNAISSANCES .....	144
3.3 PÉRIODES DE STAGE .....	155
3.4 ACTIVITÉS SALARIÉES .....	155
4 ATTITUDE ET COMPORTEMENT .....	166
4.1 RESPECT DE SOI ET D'AUTRUI.....	166
4.2 CONDUITES ADDICTIVES .....	166
4.3 PERTE ET VOL.....	177
5 CHARTE D'USAGE DU RÉSEAU INFORMATIQUE.....	177
6 ACTIVITÉS SPORTIVES.....	177
7 RESTAURATION.....	177
8 FOYER ÉTUDIANTS .....	1717
9 CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION.....	18
10 DISCIPLINE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.8
ACCUSÉ RÉCEPTION DU CONTRAT D'ÉTUDES .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.9

# BIENVENUE AU CAMPUS SUP' !

## PRÉAMBULE

Les équipes pédagogiques, éducatives et administratives du Campus Sup' vous souhaitent la bienvenue.

Vous avez pour projet, à l'issue des deux ans que nous passerons ensemble, d'accéder à un poste de technicien supérieur (chef de projet) ou de poursuivre vos études en licence, Bachelor ou école d'ingénieurs.

Pour vous y aider, nous avons construit un environnement favorable à votre épanouissement.

Le Campus, c'est :

- une équipe à votre écoute,
- des parcours pédagogiques individualisés (DOIng, L3P, Mobilité Erasmus),
- des activités ouvertes à tous (culture, projets, sport),
- une ouverture sur le monde professionnel,
- un cadre de vie étudiantin (Animations BDE, Foyer...),

Vous y partagerez une expérience commune faite d'engagement et de responsabilités qui y seront valorisés (CAPS & GO, Implication Campus).

Votre travail personnel ainsi que votre implication sont les garants de résultats concrets et de l'atteinte de vos objectifs.

Vous avez des capacités !

Développons-les conjointement et avec enthousiasme tout au long de votre parcours dans le respect du contrat d'études qui suit !



Laurent DECROIX  
Responsable pédagogique



Cynthia CARPENTIER  
Directrice Campus Sup'

## PARTIE 1 : STRUCTURE DU CAMPUS SUP'

Le groupe Ozanam est une communauté éducative fondée sur les principes généraux de tolérance et de respect d'autrui qui favorise la réussite humaine, intellectuelle et spirituelle.

Les formations post-baccalauréat du groupe Ozanam sont regroupées dans une structure appelée « CAMPUS SUP' ». L'organisation du campus permet à chaque apprenant(e) de construire son projet de formation, d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études.

Chacun de ses membres est concerné par la vie du campus. Pour cela, il doit respecter les règles présentées dans ce contrat.

### 1- Les formations CAMPUS OZANAM SUP'

Le campus propose les formations suivantes sous statut scolaire en formation initiale, en formation par apprentissage et en mixité de publics :

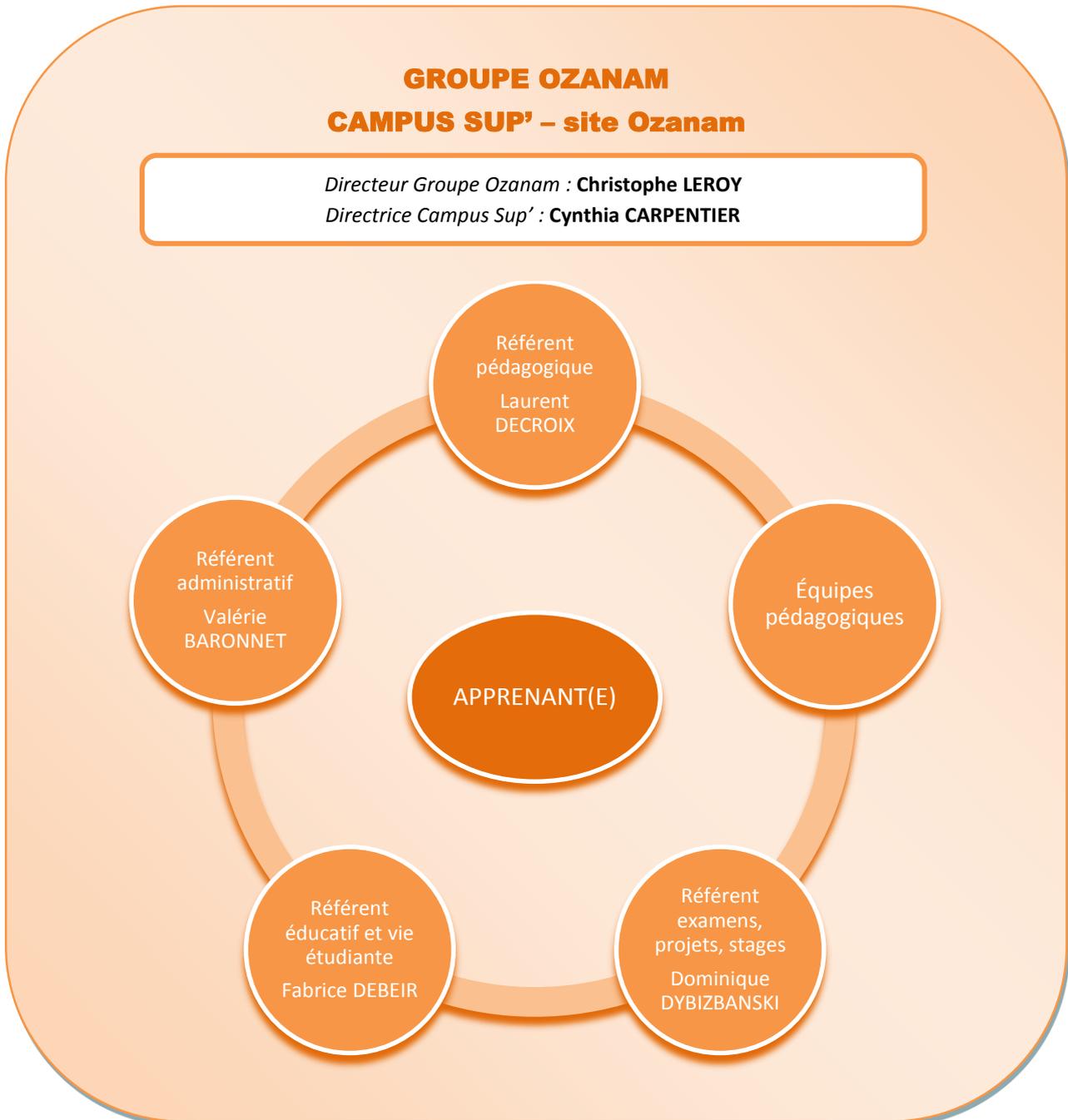


## 2- Le cadre de formation

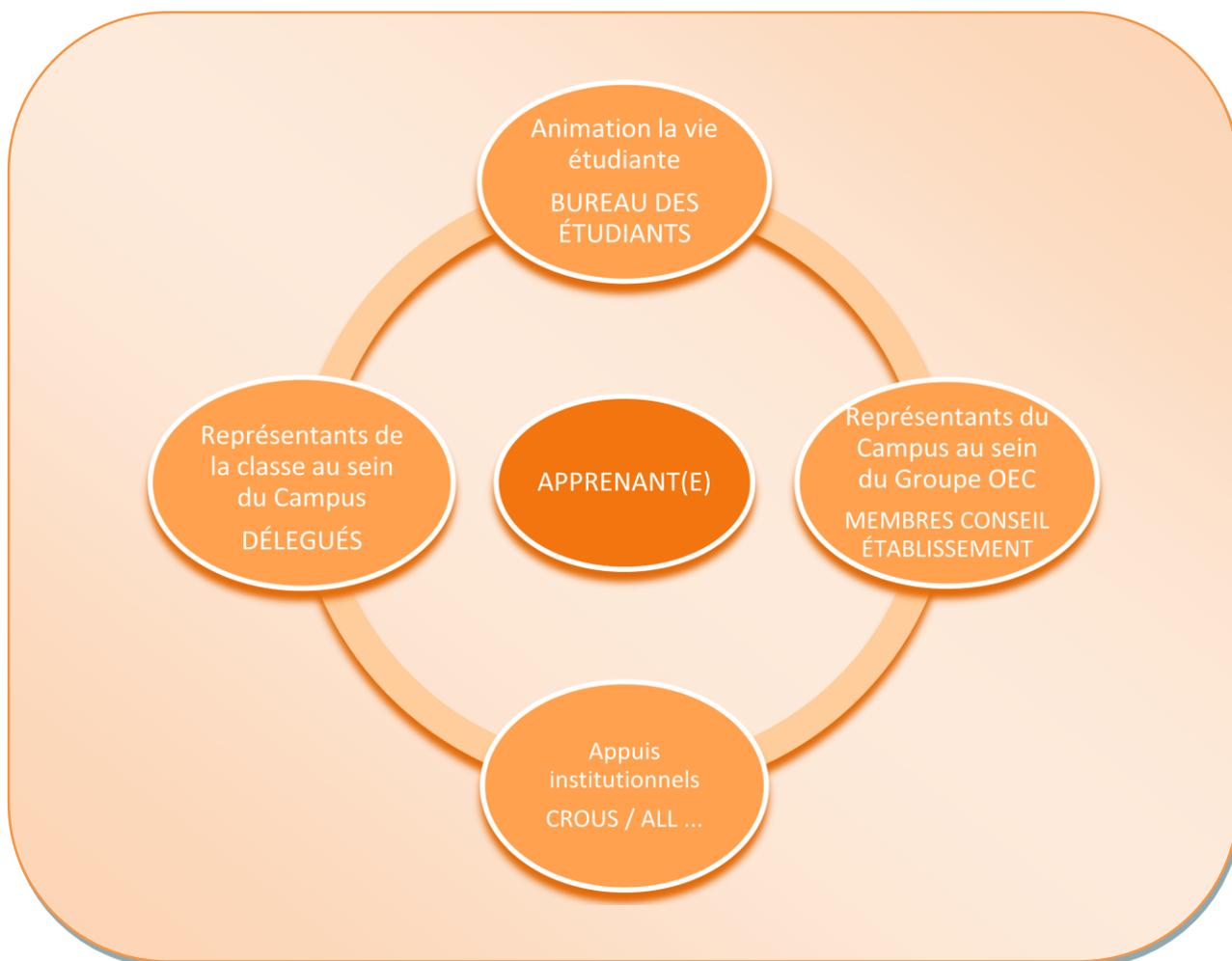
Soucieux d'accompagner les apprenants dans leur projet de vie professionnelle, le campus élabore des dispositifs et des partenariats spécifiques afin qu'ils acquièrent une autonomie intellectuelle, un esprit d'initiative, une ouverture sur les autres et le monde.

### 2.1 Une équipe à votre écoute

#### Structure Campus Sup'



## Structure Estudiantine



## 2.2 Des dispositifs pédagogiques proposés

### *Accompagnement Personnalisé*

Travailler en petits groupes avec un professeur pour surmonter les difficultés, combler les lacunes et acquérir les bonnes méthodes, mais également pour renforcer les acquis et se préparer à la poursuite d'études.

### *Activités Transversales*

Collaborer avec d'autres étudiants dans le cadre des modules culturels ou de projet.

- Atelier théâtre : Etude du théâtre grâce à une pratique de spectateurs, une expérience plateau, et des apports théoriques qui se concluent par une représentation publique au Théâtre du Nord.
- Oz'ciné : Acquérir une culture cinématographique grâce au visionnage de films, d'analyses et de débats inscrits dans une thématique prédéfinie.
- Oz' Drone : Concevoir des parcours et des objets techniques liés au pilotage de drones, et organiser un événement public.
- Oz' On : Organiser des activités en lien avec les engagements « développement durable » du Campus : déchets, mobilité, frise climat...
- RadiOz' : Animer une Web radio.
- Bureau Des Etudiants : Moment dédié et espace de travail afin que le BDE puisse mener à bien ses projets.

### *DOIng (Dispositif Objectif Ingénieur)*

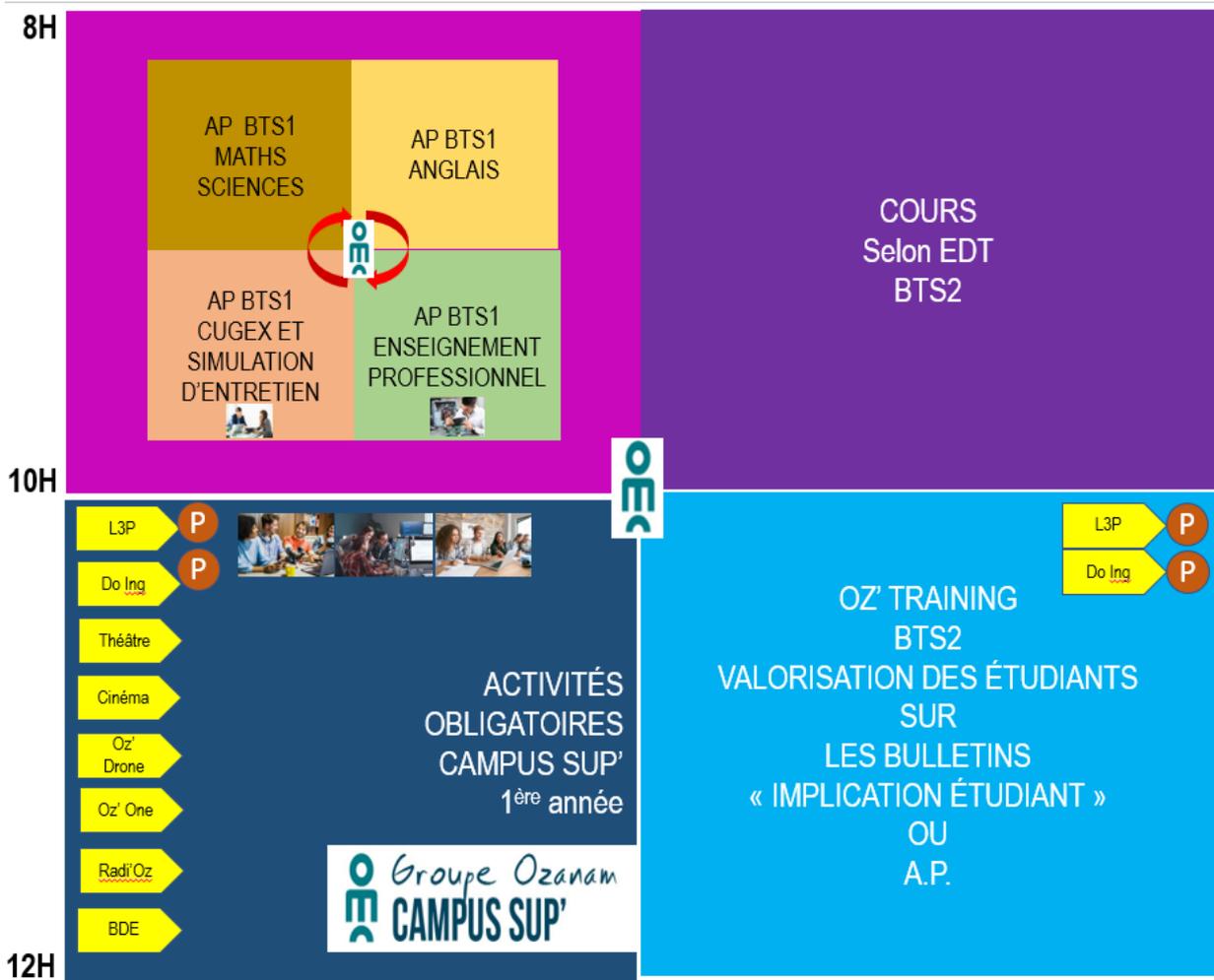
Destiné aux apprenant(e)s dont le projet est d'atteindre un niveau Bac+5 (Ingénieur ou Master2) en passant par une Section Technicien Supérieur.

Ce dispositif repose sur un enseignement scientifique supplémentaire en partie en autonomie, une préparation à une certification en anglais, la découverte des formations et le métier d'ingénieur.

### *L3P (Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel)*

La L3P est destiné aux étudiants souhaitant se former à l'entrepreneuriat ou l'intrapreneuriat et préparer en plus du BTS une diplomation Bachelor à la carte.

L'originalité du parcours repose sur mix entre des modules de formation académiques (pour l'acquisition des connaissances universitaires) et des modules expérientiels (pour la construction des savoirs en vivant l'expérience). Il permet ainsi aux étudiants de développer leur ouverture d'esprit tout en construisant leur projet personnel, grâce notamment à l'accompagnement par des coachs professionnels certifiés.



### CAP's & GO et implication Campus Sup'

Les ateliers, les modules et autres activités du Campus Sup' donnent lieu à une mention « implication Campus » reportée sur les bulletins chaque semestre.

Les compétences et attitudes professionnelles « savoir-être » développées dans le cadre de l'implication Campus font l'objet, lors des conseils de classe de fin d'année, d'une remise de badges numériques : les CAPS's ; référentiel co-construit avec la région les Hauts de France.

Atouts supplémentaires sur un CV, les dix CAP's & GO sont déterminés selon les critères suivants :



## 2.3 Ouverture sur le monde professionnel

Semaine des métiers : Chaque filière peut organiser une semaine de rencontre, job-Dating, etc... avec des acteurs du secteur professionnel.

Association des anciens élèves : Formée de professionnels toujours en activité ou d'anciens professionnels, cette association collabore avec ses différents réseaux pour offrir aux apprenant(e)s des solutions de stages ou d'emplois. Permanence le mercredi matin au bâtiment H.

## 2.4 Ouverture aux mobilités internationales

Le campus est c ERASMUS+.

Tout étudiant du CAMPUS peut donc bénéficier d'un cadre pour des mobilités européennes : défraiement (déplacements, logement) et réseau d'aide à la recherche d'une entreprise d'accueil (stage).

La charte ERASMUS+ permet également d'organiser des projets pédagogiques entre campus européens.

Le campus a également noué des relations privilégiées avec des CEGEP (Collège Enseignement Général et Professionnel) au Québec. Il est donc possible d'intégrer une troisième année post-BTS dans un des cycles proposés par ces écoles professionnelles supérieures canadiennes.

Pour accompagner l'ouverture européenne ERASMUS+ et internationale CEGEP, le Groupe Ozanam Epil Campus a nommé un directeur en charge des projets et mobilités internationales.

## 2.5 Le cadre de vie Campus Sup'

Le campus est avant tout le lieu de vie des apprenant(e)s et il résulte de ce qu'ils y en font.

### *Délégués de classe*

Pour assurer le bon déroulement de la vie de la classe, chaque promotion élit en début d'année scolaire ses représentants. En exerçant ses responsabilités de représentant, le délégué doit être une force de proposition constructive au service de la réussite de tous.

Il joue un rôle d'intermédiaire et d'interlocuteur privilégié en contribuant à établir de bonnes relations entre les apprenant(e)s et l'équipe pédago-éducative. Il participe notamment aux conseils de classe. Parmi l'ensemble des délégués, deux d'entre eux sont choisis pour participer aux conseils d'établissement. Composé du chef d'établissement, d'enseignants, et membres du personnel, le conseil d'établissement est un organe consultatif qui évoque le fonctionnement pédagogique, la vie sur le site, la gestion des équipements immobiliers ou matériels.

### *Bureau Des Etudiant(e)s*

Le BDE (Bureau Des Etudiants) est composé d'apprenant(e)s du Campus Sup' élu(e)s chaque année. Réel poumon de l'animation sur le Campus, il organise ou participe à l'organisation de différentes manifestations (Oz' Drone, Journée d'intégration, afterworks, etc...) afin d'assurer le bien-être des étudiant(e)s. Chacun peut faire part de sa motivation auprès du BDE à participer activement à l'élaboration de manifestations mises en place par l'association ou à créer un nouveau club (ex : robotique, électronique...).

### ***Conseil d'établissement***

Des étudiants délégués représentent les étudiants du Campus Sup' au conseil d'établissement du groupe OEC et participent à la vie démocratique du groupe.

### ***Des organismes dédiés aux étudiants***

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur bénéficie des services du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

De plus, le groupe Ozanam étant établissement associé à l'Université Catholique de Lille (La Catho), les étudiant(e)s du Campus Sup' bénéficient des tous les services de la vie étudiante (logement, santé, social, sport...) proposés par La Catho et regroupés dans « ALL » et qui propose un accompagnement dans la vie quotidienne en développant constamment de nouveaux projets au service des étudiant(e)s. Il est vivement recommandé de visiter leur site (<https://www.all-lacatho.fr>)

**LE CAMPUS SUP',  
C'EST AVANT TOUT CE QUE VOUS EN FAITES !**

## PARTIE 2 : LE RÈGLEMENT

La construction du projet et la réussite scolaire de chaque apprenant(e) sur le Campus Sup' se font dans le respect mutuel. Le présent contrat donne le cadre de vie collective s'établissant au sein du campus. Chaque apprenant(e) s'engage à le respecter et à le faire respecter.

**L'inscription d'un(e) apprenant(e) au Campus Sup' vaut adhésion au règlement présenté ci-après.**

### 1- Accès – Entrées et sorties de l'établissement

#### *Accès au Campus Sup' – Site OZANAM*

##### Pour les piétons

Les entrées et sorties s'effectuent par le portillon de l'entrée principale du campus au 238, rue du Faubourg de Roubaix.

Un badge d'accès est transmis dès la rentrée aux apprenant(e)s afin de sécuriser les lieux et doit être rendu à la fin de ses études.

##### Pour les 2 roues

Les apprenant(e)s utilisant un vélo ou un cyclomoteur entrent et sortent par le portail du campus. Un espace de stationnement leur est mis à la disposition sur le côté du bâtiment H.

Pour des raisons de sécurité évidente, la circulation à bicyclette, cyclomoteur, moto est réglementée à l'intérieur de l'établissement. Il est indispensable de circuler au pas. Tout contrevenant engage gravement sa propre responsabilité civile et pénale.

##### Pour les automobilistes

Les apprenant(e)s disposant d'un véhicule automobile stationnent **en dehors de l'établissement.** Il est vivement recommandé d'utiliser les transports en commun.

#### *Cartes étudiant(e)s*

Une carte d'étudiant(e) est également fournie et est à présenter en cas de besoin au personnel éducatif de l'établissement. Cette carte atteste de l'inscription en enseignement supérieur et peut être utilisée à l'extérieur autant que de droit.

## 2- Fréquentation scolaire

L'accueil et l'encadrement des apprenant(e)s du Campus Sup' sont assurés du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h30

### 2.1 Horaires des cours

Le détail des horaires et temps de pause seront précisés dans les emplois du temps transmis en début d'année scolaire.

#### *Régime des sorties*

En dehors de leurs heures de cours, les apprenant(e)s sont autorisé(e)s à quitter l'établissement. Pour les besoins d'activités pédagogiques en cours de journée, les apprenant(e)s sont autorisé(e)s à quitter l'établissement après avoir obtenu un ordre de mission signé de l'enseignant(e) référent(e) pour le projet professionnel.

### 2.2 Assiduité

Les Sections de Technicien Supérieur font partie de l'enseignement supérieur du lycée. A ce titre, la présence aux cours, travaux pratiques, stages et activités mises en place au sein du Campus Sup' est obligatoire. Suivre une STS, c'est aussi se préparer à l'insertion professionnelle où l'assiduité et la ponctualité sont des qualités essentielles.

**Nous rappelons également aux étudiants boursiers que toute absence injustifiée (ou au motif non-recevable) peut entraîner une suspension de la bourse voire un reversement au CROUS pour les mensualités indûment perçues.**

#### *Absences en cours*

Tout étudiant est soumis à l'obligation d'assiduité.

En cas d'absence prévisible, vous devez passer à l'accueil - bureau de la vie étudiante afin de prévenir le responsable de la vie étudiante.

En cas d'absence imprévisible, vous devez impérativement prévenir, le responsable de la vie étudiante par téléphone (03 21 20 98 80) ou par email (fabrice.debeir@ozanam.eu) le jour même.

Dès votre retour, vous passez systématiquement justifier votre absence au bureau de la vie étudiante pour pouvoir réintégrer les cours.

Pour qu'une absence soit considérée comme recevable, vous devez impérativement avoir un justificatif. Dans le cas contraire et sauf cas exceptionnel, elle sera considérée comme non-recevable.

Toutefois, il est demandé dans la mesure du possible de prendre ses rendez-vous médicaux, administratifs, etc... en dehors des heures de cours.

Rappelons que les absences en cours (justifiées et injustifiées) sont comptabilisées et notifiées sur chaque bulletin scolaire.

Un grand nombre d'absences injustifiées en cours peuvent être préjudiciables pour l'obtention du BTS ainsi que pour la poursuite d'études. Pour cela, 5 absences injustifiées ou non-recevables entraîneront une mise au point et une convention assiduité, 10 absences injustifiées entraîneront une mise au point et un avertissement, et 15 absences injustifiées entraîneront un conseil d'éducation ou de discipline qui pourra aboutir à une éventuelle exclusion.

Les absences et retards sont consultables par l'apprenant(e) et sa famille sur Ecole Directe.

### **Absences à une évaluation**

#### Les évaluations non officielles

Toute absence à un devoir ou interrogation entraîne systématiquement la note « 0 »

Il appartient à l'apprenant(e) de justifier directement au responsable de la vie étudiante le motif de l'absence. Celui-ci jugera de sa recevabilité et le cas échéant transformera le « 0 » en absence.

#### Les évaluations officielles

La définition des épreuves ponctuelles et des situations de contrôle en cours de formation (CCF) est fixée sur arrêté par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Comme indiqué dans les textes officiels, « toute absence à une épreuve obligatoire est sanctionnée par la note zéro dans la mesure où cette absence est dûment justifiée. La moyenne du candidat est alors calculée en tenant compte de ce zéro. Toute absence NON JUSTIFIÉE entraînera donc l'ELIMINATION DU CANDIDAT ».

### **Retards en cours**

Si vous arrivez en retard, le professeur se réserve le droit de vous accepter ou non dans son cours.

Trois cas de figure peuvent alors se présenter :

- 1) Le professeur vous accepte et l'appel n'a pas encore été réalisé. Cela n'engendre pas de démarche particulière.
- 2) Le professeur vous accepte et l'appel a déjà été réalisé. Dans ce cas, c'est à vous de demander au professeur d'envoyer un email rectificatif au responsable de la vie étudiante s'il souhaite que l'absence ne soit pas prise en compte. Sans cet email l'absence sera maintenue et à gérer comme une absence classique.
- 3) Le professeur ne vous accepte pas. Vous êtes noté absent et devez gérer l'absence comme une absence classique.

### **Retards en cours - 2**

Vous devez impérativement passer au bureau de la vie étudiante afin de prendre un billet de retard. En fonction de l'étendue du retard, le responsable de la vie étudiante peut prendre la décision de changer le retard en absence. Dans ce cas l'étudiant patiente dans le hall jusqu'au cours suivant. Attention toutefois, le professeur reste décisionnaire sur votre intégration à son cours en fonction de son avancé pédagogique.

## 3- Vie quotidienne

### 3.1 Communication

Toutes les informations relatives à l'organisation du Campus Sup' (emplois du temps, planning DS/Partiels et autres informations importantes) sont diffusées sur le site Ecole Directe : <https://www.ecoledirecte.com>

Il est impératif que vous consultiez ce site quotidiennement. Les codes d'accès seront communiqués en début d'année. Ces codes sont valables deux ans.

Pour toute demande ou complément d'information, l'apprenant(e) est prié(e) de se rapprocher de Fabrice DEBEIR (Bureau de la vie étudiante) ou Valérie BARONNET (Accueil administratif).

### 3.2 Contrôle des connaissances

Le contrôle continu permet à chaque apprenant(e) de faire état de ses connaissances tout au long de l'année et encourager ainsi un travail régulier dans chaque matière.

Des évaluations durant le temps de cours et hors temps de cours sont réalisées.

#### ***Règlement Partiels / Devoirs surveillés***

Afin d'assurer les évaluations dans les meilleures conditions, il convient à chaque étudiant(e) de respecter ces quelques règles :

##### 1- Ponctualité

Les apprenant(e)s sont priés d'être ponctuels et se présentent au moins 5 minutes avant l'épreuve. En effet, l'accès aux salles est strictement interdit à tout apprenant(e) qui se présente après la distribution des sujets. Le surveillant invite l'apprenant(e) retardataire à se présenter au bureau du directeur du campus, ou en son absence à celui du bureau de la vie étudiante ou de l'accueil administratif. **L'apprenant(e) retardataire se verra attribuer automatiquement la note de « 0 »**

##### 2- Installation

Dès l'entrée en salle, le silence total est de rigueur. Les apprenant(e) déposent au fond de la salle leurs affaires personnelles non indispensables à la réalisation du devoir prévu et veillent à ce que les téléphones portables soient éteints.

Ils doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons.

##### 3- Fraude

La communication entre apprenant(e) durant l'épreuve est prohibée et sera considérée comme fraude.

L'utilisation des téléphones portables (y compris pour regarder l'heure) et, plus largement, de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations, est strictement interdite et sera considérée comme fraude.

La note « 0 » sera attribuée et un conseil de professeurs pourra être mis en place.

#### 4- Sorties de salle

L'autorisation de sortie anticipée ou non sera notifiée sur le sujet.

L'apprenant(e) ne sera autorisé à se rendre aux toilettes qu'après 2 heures de composition et si possible, accompagné d'un surveillant.

Aucun candidat ne quitte la salle sans remettre personnellement sa copie (même blanche).

Le non-respect de ces quelques consignes entraîne une sanction disciplinaire et/ou une notation-sanction.

### 3.3 Périodes de stage

Pendant leur cursus, les apprenant(e)s sont tenu(e)s d'accomplir une période de stage (période fractionnable selon la spécialité du BTS). La nature de ces stages est étroitement liée à la formation théorique et pratique reçue pendant l'année. Les apprenant(e)s ont à trouver par eux-mêmes un lieu de stage, ce qui n'exclut pas si nécessaire, une aide de l'établissement.

**Les rendez-vous pris avec les entreprises pour un entretien se déroulent dans la mesure du possible en dehors des heures de cours.**

Tout stage, quel qu'il soit, fera obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'établissement, le professeur référent, le maître de stage et le chef d'entreprise et l'apprenant(e).

En cas de redoublement, le renouvellement du stage est obligatoire.

Tout apprenant(e) n'ayant pas accompli son stage, ou l'ayant interrompu, sans raisons majeures, et ayant causé de ce fait un préjudice à l'école et à l'entreprise d'accueil, ne sera pas admis(e) en 2<sup>ème</sup> année. Nous appliquons les modalités de stage conformément aux textes officiels du référentiel.

### 3.4 Activités salariées

Dans le déroulement de l'année, aucune activité salariée ne doit mettre en péril d'une part, la réussite de l'apprenant(e) et d'autre part, le bon déroulement des enseignements. Cependant, consciente des difficultés que peuvent rencontrer ceux qui doivent concilier études et travail, l'équipe Campus les invite à se manifester auprès d'elle.

## 4- Attitude et comportement

### 4.1 Respect de soi et d'autrui

L'apprenant(e) s'engage à être attentif(ive) et à avoir une attitude positive à l'égard des autres apprenant(e)s, des professeurs, du personnel et des professionnels.

Dans cet esprit, l'usage du téléphone portable est possible dans le cadre pédagogique sous couvert de l'enseignant.

Une tenue correcte et adaptée à un environnement professionnel est exigée. Dans le cas contraire, l'apprenant(e) ne sera pas admis(e) en cours.

Lors des manifestations festives organisées par le Bureau Des Etudiants, certaines règles de comportement sont définies au préalable et doivent être respectées par l'apprenant(e) tant pour sa sécurité ainsi que celle de ses camarades.

Chaque apprenant(e) s'engage à :

- Faire preuve de civisme. Nul n'a le droit d'obliger une personne à se soumettre à une autorité arbitraire pour lui faisant faire quelque chose qui le choque, qui le gêne ou qui l'abaisse. Tout acte humiliant ou dégradant sera répréhensible
- Respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à sa disposition.

### 4.2 Conduites addictives

#### *Tabac*

Depuis le 1er Février 2007, la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est en vigueur. Le principe général s'applique aux établissements scolaires de façon stricte. Dès lors, il est strictement interdit de fumer dans les locaux et les espaces extérieurs de l'établissement.

En cas de non respect du règlement, outre les amendes prévues par la loi et verbalisées par un officier assermenté, des sanctions internes pouvant aller d'un simple avertissement écrit au passage devant le conseil de discipline s'appliqueront.

Les apprenant(e)s du Campus qui fument, sont prié(e)s de le faire exclusivement, rue du Faubourg de Roubaix **en prenant soin de maintenir l'environnement propre.**

#### *Drogues et alcool*

Toute possession, diffusion, consommation de produits illicites ou de produits alcoolisés est totalement proscrite. Les apprenant(e)s contrevenant(e)s à la législation sur les stupéfiants feront l'objet d'un signalement aux autorités de police et de justice. Des sanctions internes seront également appliquées.

### 4.3 Perte et vol

Il est recommandé aux apprenant(e)s de ne jamais laisser leurs affaires personnelles sans surveillance, et de ne pas apporter objets de valeur dans l'établissement.

L'établissement décline toute responsabilité en cas d'objet perdu ou volé.

## 5- Charte d'usage du réseau informatique

Une Charte d'usage du réseau informatique définissant les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire est établie.

Les règles et obligations énoncées dans cette Charte s'appliquent à toute personne utilisant les réseaux et les serveurs informatiques du Groupe OEC.

La Charte d'usage du réseau informatique est transmise à tous les utilisateurs en début d'année scolaire. Elle est aussi disponible sur le site internet du Groupe OEC, rubrique Campus. Chaque utilisateur s'engage à la respecter.

## 6- Activités sportives

La salle de sport est accessible aux apprenant(e)s sur les créneaux de l'Association Sportive du lycée.

Chaque apprenant(e) peut participer aux activités physiques et sportives dans le respect des modalités de fonctionnement du sport pratiqué, le respect mutuel et la convivialité.

Toute pratique sportive dans l'établissement est facultative, toutefois, dès l'adhésion à une section sportive, il est souhaitable qu'une participation régulière aux activités constitue la règle commune.

## 7- Restauration

Il est interdit de prendre le repas dans les bâtiments d'enseignements (F et H). Seule une « pause café » y est autorisée.

Sur le Campus site OZANAM, les apprenant(e)s ont la possibilité de déjeuner à la cantine du Lycée Ozanam ou à la "Boutique du Chef" se situant au niveau du bâtiment C côté Lycée ou au Foyer étudiants sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

## 8- Foyer étudiants

Le foyer est un lieu dédié aux apprenant(e)s permettant de se détendre pendant les temps libres. Placé sous la responsabilité des apprenant(e)s, il est dans l'intérêt de tous de respecter le règlement intérieur de l'établissement.

## 9- Centre de Documentation et d'Information

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI), est un lieu est ouvert à tous les membres de la communauté scolaire. Il est le lieu privilégié de la recherche personnelle et des activités pédagogiques de groupe sous la direction du documentaliste et/ou des professeurs. Les modalités de prêt de documents se fait sous la responsabilité du documentaliste.

Le CDI est accessible selon les horaires d'ouverture définis en début d'année scolaire et le planning hebdomadaire des activités, affiché sur sa porte d'entrée.

A noter que les apprenant(e)s peuvent se rendre sur leur temps libre à la Médiathèque de quartier Lille Saint-Maurice Pellevoisin, située à quelques pas du Campus.

## 10- Pastorale

La Pastorale dans le Groupe Ozanam EPIL Campus accueille chacun comme il est. Les propositions sont donc ouvertes à tous et invite à :

- L'éveil de l'intériorité
- L'éducation à la charité et à la solidarité
- La proposition de la foi, l'initiation chrétienne en lien avec l'Eglise locale
- Le dialogue entre culture, humanisme et foi
- Le dialogue interreligieux

La Pastorale a donc pour vocation d'aider les jeunes et les moins jeunes à grandir ensemble en humanité, dans un climat fraternel et bienveillant.

Les défis actuels nous invitent à mettre en commun nos différences pour imaginer le monde de demain, sous le regard bienveillant de Dieu et en accord avec l'Évangile.